



# Ville de Vitry sur Seine

DIRECTION DES AFFAIRES REGLEMENTAIRES  
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DES INSTANCES MUNICIPALES

Année 2022  
6<sup>ème</sup> séance  
CONSEIL MUNICIPAL

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales)

### SEANCE DU MERCREDI 9 NOVEMBRE 2022

Le 9 novembre 2022 à 20h30, le Conseil municipal de VITRY-SUR-SEINE, dûment convoqué le 3 novembre 2022, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Pierre BELL-LLOCH, Maire.

#### ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre BELL-LLOCH maire, M. Luc LADIRE, Mme Sarah TAILLEBOIS jusqu'à la question n°15, M. Khaled BEN-MOHAMED, Mme Fatmata KONATE, M. Albertino RAMAEL, Mme SOUIH Salima, M. Shamime ATTAR à partir de la question n°3, Mme Bernadette EBODE ONDOBO, M. Abdallah BENBETKA, Mme Sonia GUENINE à partir de la question n°8, M. Valentin IERG, Mme Fabienne LEFEBVRE, M. Ludovic LECOMTE, M. Jean-Claude KENNEDY, Mme Agnès JEANNET, , Mme Laurence JEANNE, Mme Isabelle LORAND à partir de la question n°3, M. Meher BOUAZZA, M. Stéphane BOUVIER, M. Salah BEN MOHAMED, Mme Béatrice BUCHOUX, Mme Elsa KACZMAREK, M. Christophe FORESTIER, Mme Sandra BAHRI, Mme Sophia Camélia AMIMEUR, M. Jacques PERREUX, M. David MONTAVA, M. Frédéric BOURDON, M. Alain AFFLATET jusqu'à la question n°12, M. Jérôme AUBERTIN à partir de la question n°4 et jusqu'à la question n°12.

#### ONT DONNE PROCURATION

M. Djamel HAMANI à M. Luc LADIRE, Mme Isabelle OUGIER à Monsieur RAMAEL Mme Sonia GUENINE à Mme Fatmata KONATE jusqu'à la question n°6, M. Michel LEPRÊTRE à Jean-Claude KENNEDY, M. Eric CHANTRY à M. Stéphane BOUVIER, M. Philippe BEYSSI à Mme Elsa KACZMAREK, M. Hocine TMIMI à Mme Isabelle LORAND à partir de la question n°3, Mme Rachida KABBOURI à Mme SOUIH Salima, M. Rachid EDDAÏDJ à M. Abdallah BENBETKA, Mme Maeva DURAND à M. Ludovic LECOMTE, Mme Catherine SU à Mme Sandra BAHRI, Mme Margot MORONVALLE à Mme Bernadette EBODE ONDOBO, Mme Laurence DEXAVARY à M. David MONTAVA, M. Ryadh SALLEM à M. Jacques PERREUX, Mme Karen DEGOUVE à M. Frédéric BOURDON, M. Emmanuel NJOH à M. Alain AFFLATET jusqu'à la question n°12, Mme Chloé SALANON à M. Jérôme AUBERTIN à partir de la question n°4 et jusqu'à la question n°12.

#### ABSENTS :

Mme Sarah TAILLEBOIS à partir de la question n°16, M. Shamime ATTAR jusqu'à la question n°2, Mme Cécile VEYRUNES-LEGRAIN, Mme Isabelle LORAND jusqu'à la question n°2, M. Francesco PORPIGLIA, M. Hocine TMIMI jusqu'à la question n°2, Mme Canelle CIRANY, Mme Nina SERON, M. Alain AFFLATET à partir de la n°13, M. Jérôme AUBERTIN jusqu'à la question n°4 et à partir de la question n°13, M. Emmanuel NJOH à partir de la question n°13 Mme Carole GUISET, Mme Christelle NABAIS, Mme Chloé SALANON jusqu'à la question n°3 et à partir de la n°13.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, l'assemblée a désigné, à l'unanimité, M. Ludovic LECOMTE, pour remplir la fonction de secrétaire. Madame BERNANOS Geneviève, directrice générale des services, qui assistait à la séance, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

## **VERIFICATION DU QUORUM,**

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE**

**Le compte-rendu sommaire de la séance du 12 octobre 2022 est approuvé.**

*[Rappel des abréviations des groupes politiques pour le recueil des votes :*

*CRC = groupe « Communiste, Républicain et Citoyen »*

*SC = groupe « Socialistes et Citoyens »*

*EELV = groupe « Europe Écologie Les Verts »*

*VR = groupe « Vitry rassemblés, la gauche communiste, écologiste et citoyenne »*

*VEM = groupe « écologiste, social et citoyen Vitry en mieux »*

*VAV = groupe « Vitry A venir »]*

## **ORDRE DU JOUR**

Les questions n°1 et 5 sont retirées de l'ordre du jour.

## **QUESTIONS COURANTES**

En vertu des dispositions du règlement intérieur du Conseil municipal, la Conférence des Présidents, puis la Commission permanente, ont sélectionné les questions dites « courantes », pouvant faire l'objet d'un vote groupé.

Monsieur le Maire propose donc le vote groupé des questions courantes numérotées :  
7, 9, et 10.

### **ELARGISSEMENT DE LA RUE VERTE**

**7 - Convention d'objectifs à passer avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Val-de-Marne (CAUE 94)  
Renouvellement annuel**

*Adoptée à l'unanimité*

### **ELARGISSEMENT DE LA RUE VERTE**

**9 - Approbation de la convention à passer avec l'Education nationale en vue de la mise à disposition d'un logement d'une école et autorisation à Monsieur le Maire de la signer**

*Adoptée à l'unanimité*

### **ELARGISSEMENT DE LA RUE VERTE**

**10 - Approbation d'une convention d'habilitation informatique passée avec la Caisse d'allocations familiales du Val-de-Marne, concernant la mise en ligne sur le site monenfant.fr de données relatives aux établissements et services références sur le site**

*Adoptée à l'unanimité*

## **QUESTIONS IMPORTANTES**

**2 - Mouvements des effectifs du personnel communal**

*Adoptée à l'unanimité*

### **3 - Approbation de la convention opérationnelle entre les villes de Vitry-sur-Seine et Jericho, et la Fonction Sportive et Gymnique du Travail (FSGT)**

*Adoptée à l'unanimité*

### **4 - Echange foncier avec la Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs (FNJCF)**

*Adoptée à l'unanimité*

### **6 - Avis relatif aux orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) de Grand-Orly Seine Bièvre**

*Adoptée à la majorité des voix exprimées par :*

*31 voix pour (groupes CRC, SC, EELV et Mme Kabbouri)*

*10 contre (groupes VAV et VEM)*

*5 abstentions (M. Kennedy, M. Beyssi, Mme Lorand, M. Tmimi, Mme Kaczmarek)*

*1 ne prend pas part au vote (M. Leprêtre)*

### **8 - Adhésion de la commune à l'association communauté CAPDEMAT**

*Adoptée à la majorité des voix exprimées par :*

*43 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)*

*2 contre (M. Afflatet, et M. Njoh)*

*2 abstentions (M. Aubertin et Mme Salanon)*

### **11 - Avis du conseil municipal sur des dérogations au repos dominical pour 8 branches d'activités commerciales en 2023**

*Adoptée à la majorité des voix exprimées par :*

*34 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VAV et Mme Kabbouri)*

*1 contre (M. Beyssi)*

*12 abstentions (VEM, Mme Lefebvre, M. Kennedy, M. Leprêtre, Mme Lorand, M. Tmimi et Mme Kaczmarek)*

### **12 - Approbation de l'annexe n°2022-6 à la convention générale de coopération avec l'association Vacances Voyages Loisirs (VVL)**

*Mme Ougier, Mme Lefebvre, Mme Amimeur, M. Bouvier et M. Salah Ben Mohamed ne participent ni au débat, ni au vote, en tant que conseillers intéressés.*

*Adoptée à la majorité des voix exprimées par :*

*38 voix pour (groupes CRC, SC, EELV, VEM, VR et Mme Kabbouri)*

*4 contre (groupe VAV)*

## **VŒUX**

### **13 - Coupe du Monde au Qatar : le temps du boycott est venu !**

Le 20 novembre 2022, la Coupe du monde de football au Qatar débutera.

Par le passé, les conditions d'attribution de cette compétition avaient fait l'objet de critiques et de contestations. Elles furent bien trop faibles pour remettre en cause cette décision. Mais les temps ont changé. Et le choix du Qatar doit être dénoncé car il est problématique à plusieurs titres.

Premièrement, les ouvriers mobilisés dans la construction des stades ont été soumis à des conditions de travail indignes et à la violation de leurs droits humains. Des milliers d'ouvriers sont morts sur les chantiers,

Deuxièmement, le Qatar demeure un des pays dont la législation discrimine les femmes et pénalise l'homosexualité, passible de peine de mort.

Troisièmement, de forts soupçons de corruption pèsent sur les conditions d'attribution de l'événement au Qatar. Des enquêtes judiciaires sont d'ailleurs en cours dans plusieurs pays, dont la France et les États-Unis.

Quatrièmement, la coupe du monde organisée au Qatar est un désastre environnemental. Six stades seront équipés d'une climatisation et plus d'une centaine de vols ont été prévus pour acheminer les spectateurs

dans les différents stades. 18 millions de tonnes d'équivalent CO2, c'est ce que la coupe du monde devrait émettre selon l'ONG Carbon Market Watch.

Cette Coupe du monde dans son organisation loin des valeurs du sport déshonore au contraire celles, d'émancipation et de respect, qu'elle prétend porter.

Le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

Appelle au boycott de la cérémonie d'ouverture par les responsables publics, les sponsors, les chaînes de télévision et les citoyens et au boycott diplomatique de la compétition par nos représentants nationaux ;

Demande à la Fédération française de football et aux sponsors de prendre conscience du scandale que représente cette Coupe du monde et de participer à toute initiative visant à réparer ses dégâts sociaux et environnementaux ;

Salue la décision de nombreuses villes de ne pas diffuser les matchs sur des écrans géants, à l'instar de Brest, Clermont-Ferrand, Lille, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Rennes, La Courneuve, Villeurbanne ou encore chez nos voisins d'Ivry et de Villejuif

Souhaite que le cynisme et la cupidité, au sein de la FIFA et de la FFF et plus largement au sein de toutes les organisations sportives internationales, soient combattus à l'occasion de l'attribution d'un tel événement et qu'un cahier des charges exigeant sur le plan social, écologique et des droits humains puisse être mis en place pour l'ensemble des compétitions sportives d'ampleur internationale.

Demande un accroissement, de la part des instances fédérales sportives et du gouvernement, des fonds à destination des associations sportives promouvant le sport pour toutes et tous, vecteur indispensable des valeurs du vivre ensemble, de solidarité, de tolérance et de lien social

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées  
1 ne prend pas part au vote (M. Attar)*

#### **14 - Soutien aux élus de Stains et contre les violences de l'extrême droite**

Samedi 8 octobre, une quinzaine d'individus de l'Action française se sont introduits dans l'enceinte de la mairie de Stains, commune d'Île-de-France. Cagoulés, équipés de fumigènes et de pétards, ils ont scandé des slogans racistes tels que : « La France est à nous » ou encore « vous salissez la France ». En première ligne de cette tentative d'intimidation, les agents municipaux de la ville ont fait l'objet d'invectives du même registre.

Nous dénonçons cette attaque antirépublicaine et raciste à Stains et apportons notre plein soutien aux élu.e.s ciblé.e.s.

Elle est le résultat d'une véritable stratégie politique et médiatique. Le 23 septembre dernier, sur un plateau de la chaîne CNews, Garen Shnorhokian, ancien porte-parole d'Éric Zemmour, exhibait le trombinoscope des élu.e.s du conseil municipal de Stains, et d'ajouter la phrase suivante : « Il n'y a pas un.e seul.e Français.e de souche. C'est le grand remplacement ».

Les écologistes dénoncent et combattent avec force l'entreprise de banalisation des propos et passages à l'acte racistes de l'extrême droite. L'incitation à la haine et la violence xénophobes doit être décryptée. Le fait que les élu.e.s de la ville de Stains soient la cible d'une telle attaque, à la suite de cette tentative de dédramatisation, ne relève pas du hasard. Une municipalité à majorité d'élu.e.s racisé.e.s (allant donc à contresens d'un paysage politique majoritairement blanc) devient une cible. L'extrême droite souhaite voir émerger décomplexion et impunité chez les groupuscules néo-fascistes. L'attaque contre des élu.e.s de la République confirme cette stratégie de la terreur. Nous sommes indignés et révoltés de cette séquence, qui doit alerter toute personne soucieuse de la santé démocratique de notre pays.

L'Action Française n'en est pas à son coup d'essai : le 25 mars 2021, ce groupuscule orchestrait une intrusion violente au sein du conseil régional d'Occitanie.

À l'aune de cette nouvelle attaque, le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

- ✓ Demande au ministère de l'Intérieur de condamner publiquement les violences survenues à Stains et de procéder à la dissolution immédiate de l'Action Française ;
- ✓ Appelle le ministère de la Cohésion Sociale à favoriser le mieux vivre ensemble dans les quartiers populaires.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées*

## **15 - Soutien à la liberté des femmes iraniennes**

Le nom de Mahsa Amini, 22 ans, est en quelques jours devenu le symbole de la répression et de la discrimination des femmes en Iran. Venue visiter la capitale en famille, Mahsa Amini est morte à l'hôpital le 16 septembre 2022, trois jours après son arrestation à Téhéran par les autorités iraniennes qui lui reprochaient d'avoir enfreint le code vestimentaire obligeant les femmes à porter le voile. Nika Shakarami avait 17 ans. Disparue le 21 septembre après être sortie dans la rue avec ses camarades d'école à Téhéran pour protester contre la mort de Mahsa Amini, sa mort est confirmée le 30 septembre.

Depuis ce 16 septembre 2022, un vaste mouvement de contestation populaire s'étend en Iran. Le vent de révolte qui souffle sur le pays est violemment réprimé par les forces armées. L'ONG Iran Human Rights, au moment de l'écriture de ce vœu, fait état de plus de deux-cents morts, dont une dizaine d'enfants, et plus de deux mille emprisonnements. L'accès à internet et aux réseaux sociaux est rendu quasiment impossible pour empêcher les communications et camoufler les exactions commises. À Téhéran, Racht, Ispahan, Machhad, Chiraz, Saqqez, Baneh, Divandarreh, et dans des dizaines d'autres villes, les manifestations continuent de se dérouler sous le mot d'ordre « Femme, vie, liberté ! ». Il est le cri de ralliement des femmes en première ligne dans la rue, ainsi que de toute la société civile iranienne, qui se mettent en mouvement pour exiger la justice et conquérir la liberté, au péril de leur vie.

Ce que vivent aujourd'hui ces femmes et ces hommes qui avec force s'élèvent contre la domination et les injustices nous heurte toutes et tous. Ce soulèvement est le combat de la liberté contre un régime qui cherche à réduire à néant les droits humains, les ambitions de la jeunesse et la liberté des femmes à disposer de leurs corps comme elles le souhaitent.

Dans ce contexte, le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

- ✓ Apporte son soutien aux femmes et aux hommes de tous âges et de toutes conditions qui manifestent en Iran pour les droits humains ;
- ✓ Condamne avec fermeté la répression engagée par le régime iranien à l'encontre des manifestantes et manifestants : arrestations, emprisonnement, coups et tirs à balles réelles... ;
- ✓ Appelle le gouvernement iranien à libérer immédiatement et inconditionnellement l'ensemble des manifestant.e.s détenu.e.s, ainsi que les défenseur.e.s des droits humains, les syndicalistes, les militant.e.s étudiant.e.s, les journalistes, etc. ;
- ✓ Soutien le droit essentiel des femmes à disposer de leurs corps et à s'habiller comme elles le souhaitent avec ou sans voile ;
- ✓ Demande au Président de la République et à l'Union Européenne d'appuyer la proposition d'ouverture d'une enquête internationale indépendante et impartiale sous l'égide de l'ONU afin de connaître les raisons et circonstances de la mort de Mahsa Amini et de Nika Shakarami et des autres victimes de cette répression.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées*

## **16 - Pour un système d'inscription universitaire respectueux de l'égalité, transparent et efficace**

Depuis 2018, l'entrée dans l'enseignement post-bac de près d'un million de jeunes repose sur les systèmes de « vœux » et de « candidatures » de Parcoursup, plateforme devenue une des pierres angulaires de la politique de l'Etat en la matière.

La plateforme Parcoursup a été mise en œuvre dans la plus grande précipitation (entre octobre et décembre 2017), sans aucune concertation avec les établissements du secondaire et du supérieur. Depuis cette date, les inégalités sociales, territoriales qui régissent Parcoursup ont été largement documentées – tout comme les effets que produit ce système de sélection sur les jeunes lycéen.ne.s et leur entourage.

Le jour de la publication des résultats, près de la moitié des lycéens n'obtiennent aucune réponse positive et doivent attendre encore de longues semaines pour avoir une réponse. Les listes d'attentes se rallongent et inquiètent les futurs étudiants. Cette année encore, à la fin de la procédure principale de Parcoursup, plus de 94 000 candidats sont toujours en attente d'une place dans l'enseignement supérieur pour la rentrée prochaine. Parmi eux, des candidat.e.s ont déjà quitté la plateforme par découragement et résignation.

L'algorithme Parcoursup laisse la possibilité à chaque formation, à chaque établissement d'introduire ses propres critères, à travers des algorithmes locaux pour sélectionner ses candidats. Ce que l'on voit aujourd'hui, c'est que

les élèves ne trient pas leurs vœux, et comme il n'y a plus de hiérarchisation, les formations doivent attendre les désistements des meilleurs candidats, les autres doivent attendre ces désistements.

La procédure des vœux multiples associés à des sous-vœux aboutit à une affectation dans des formations qui n'étaient pas dans les choix prioritaires des lycéens. Le résultat est une affectation dans des filières pour laquelle la motivation est faible. Cet élément, la motivation, est pourtant un moteur essentiel.

La plateforme d'orientation Parcoursup qui, selon le Gouvernement, devait « rétablir l'égalité des chances au sein de notre enseignement supérieur » est aujourd'hui perçue comme une plateforme qui pérennise les inégalités sociales et territoriales, voire les renforce.

Pourtant, dans notre pays, l'inscription à l'université ne saurait être un privilège : ce doit être un droit. Le dispositif qui en assure l'accès doit être plus transparent, plus juste et ne pas induire une concurrence entre les universités. Il s'agit d'une concurrence qui fausse les enjeux, dévie les choix et décourage les lycéennes et les lycéens.

La réforme du baccalauréat n'a fait qu'amplifier les inégalités entre élèves, de plus en plus criantes : aujourd'hui, tout est rattaché au choix des options ad hoc, au choix des lycées et aux attendus réels de l'institution pour atteindre les parcours souhaités. La mise en concurrence devient la norme pour les lycéens et leurs établissements.

La crise sanitaire a encore accentué ces inégalités, faute de moyens humains et d'une volonté d'État allant dans ce sens : les territoires populaires, et des villes comme Vitry notamment, sont les premières concernées. Là encore, nous regrettons que ce processus fasse l'objet de nombreux témoignages de familles concernées, d'alertes de la part des syndicats, des associations de parents d'élèves, d'élu.e.s, d'articles de presse...

La jeunesse regorge de force d'innovation, d'ingéniosité et de créativité, mais la sélection et Parcoursup brident tout ce potentiel. Pourtant, nous avons besoin de la jeunesse toujours mieux formée pour répondre aux immenses défis qui sont devant nous. Nous avons besoin de jeunes qui se forment sur les enjeux climatiques, sur le vieillissement de la population, sur un nouveau modèle de développement à construire et sur l'amélioration de notre système de santé. Les jeunes ne demandent qu'à trouver leur place dans la société en ayant un travail qui ait du sens.

Face au bilan désastreux de la plateforme post-bac, il est urgent de sortir du cadre de la loi relative « à l'orientation et à la réussite des étudiants » (loi ORE) et de restaurer le droit aux étudiants d'accéder aux universités de leur choix, lesquelles devront être dotées de moyens humains et financiers supplémentaires.

Le Conseil municipal s'adresse au Ministre de l'Éducation Nationale et demande :

- L'abrogation du dispositif Parcoursup
- La mise en œuvre d'un outil qui permette enfin à toutes et tous d'accéder aux études supérieures publiques de façon équitable et selon leurs choix de vie

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées*

## **17 - Pour des zfe plus justes**

### **Vœu non soumis au vote car reporté à un conseil ultérieur.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Considérant que les annonces du 25 octobre 2022 du premier conseil ministériel sur la mise en place de la ZFE-métropolitaine a fixé au 1er janvier 2025 au lieu du 1er janvier 2023 répond à un exercice sain d'évaluation et de transparence vis-à-vis des élus et des habitants du Grand Paris ;

Considérant, que néanmoins le gouvernement a annoncé une série de nouvelles mesures pour renforcer son accompagnement dans le développement des zones à faibles émissions qui vont dans le bon sens, mais reste encore très insuffisantes.

Le conseil municipal délibère et adresse un vœu au ministre de la transition écologique et au président de la Métropole du Grand Paris.

La ZFE vise à progressivement interdire de circulation dans le périmètre intra A86, les véhicules les plus anciens et les plus polluants pour répondre à l'urgence environnementale et en matière de santé publique, que pose la forte pollution générée en partie par la circulation automobile.

Il est effectivement impératif de lutter contre la pollution de l'air. C'est une urgence pour le climat, c'est une urgence sanitaire car 6 600 personnes décèdent prématurément chaque année de cette pollution. Cette urgence sanitaire est une urgence sociale puisque les premières victimes de la pollution de l'air et du réchauffement climatique sont les personnes les plus pauvres et précarisées. Elle doit être accompagnée par des réponses sociales. 2025, c'est demain. Nous avons déjà perdu trop de temps. La loi vise tous les véhicules à moteur. Leur accès se base sur le certificat de qualité de l'air

Crit'air. Cette vignette s'échelonne de 1 à 5. Les critères 5,4,3 seront totalement interdits dans le périmètre de la métropole du Grand Paris au 1er janvier 2025. C'est-à-dire près de 700.000 véhicules au sein de la métropole. Selon une enquête de l'Insee, 38% des ménages les plus pauvres possèdent un véhicule classé crit'Air 4 et 5, contre seulement 10% des plus aisés. Cette interdiction des vieilles voitures pénalise d'abord les classes populaires qui n'ont pas les moyens d'acheter une voiture plus récente. Or les aides proposées par l'État et les collectivités restent très insuffisantes et varient d'une métropole à l'autre. C'est pourquoi, nous proposons de renforcer les aides d'État à la conversion : tout ménage doit avoir droit à une aide de 10 000€ pour acheter une voiture plus récente, classée Crit'air 1 ou 2, à un prix abordable, neuve ou d'occasion.

Nous demandons :

Que l'Etat :

- ✓ Augmente l'aide à l'achat de véhicule Crit'Air 1 d'occasion ou neuf pour que celle-ci limite à l'équivalent de 5 mois de revenu le reste à charge avec un crédit à taux zéro sur 5 ans.
- ✓ Simplifie les aides de son deuxième plan vélo (250 millions d'euros dès 2023, nous souhaitons le doublement de cette enveloppe) notamment pour faciliter l'usage du vélo grâce à des mesures d'aide financière, d'aménagement des infrastructures ou encore de formation, pour les particuliers et les collectivités.
- ✓ Aide les bailleurs sociaux et copropriété pour financer le déploiement de bornes de recharge dans leurs parkings.
- ✓ Favorise le transport de marchandises par le Fret et le Fluvial

Que la Région Ile-de-France :

- ✓ et IDF Mobilités communiquent sur les mesures d'urgences de court terme et de long terme qui vont être mises en œuvre pour adapter les réseaux de transports publics aux conséquences de l'application de la ZFE. Pour Vitry sur Seine il faut adapter le réseau de transports en commun à partir de l'observation des déplacements actuels. Nous sommes très inquiets du nombre de non-recrutement d'agents de la RATP, de la SNCF. A croire qu'il faut scier la branche du service public avant l'entrée de vigueur de « la libre concurrence » du secteur des transports pour ouvrir des marchés au secteur privé.
- ✓ Interdise le transit des poids-lourd dans la zone dense et introduise un péage d'entrée au niveau de la francilienne.
- ✓ Crée ou participe à créer un syndicat mixte pour développer un système d'autopartage de voitures électriques en libre-service disponible dans l'agglomération parisienne permettant de se substituer à la désertion par Bolloré sur service Autolib'.
- ✓ Met en place la gratuité des transports collectifs ce qui constituerait une incitation à abandonner les véhicules individuels

Adopté à l'unanimité des voix exprimées par :

## **18 - Soutien aux femmes iraniennes et au soulèvement populaire en faveur des libertés en Iran**

### **Vœu retiré de l'ordre du jour**

Mahsa Amini est devenue en quelques jours le symbole de la répression et de la discrimination des femmes dans la « République islamique » d'Iran. Venue visiter la capitale en famille, la police des mœurs lui reproche d'enfreindre le code vestimentaire obligeant les femmes à porter le voile. En fait une mèche de cheveux dépasse de celui-ci. Elle est alors embarquée par cette unité spéciale, est violemment battue lors de son transfert forcé dans un centre de détention à Téhéran. Elle tombe dans le coma et est transférée à l'hôpital et décède trois jours plus tard à l'âge de 22 ans.

Nika Shakarami avait quant à elle 17 ans. Disparue le 21 septembre après être sortie dans la rue avec ses camarades d'école à Téhéran pour protester contre la mort de Mahsa Amini, sa mort fut confirmée le 30 septembre.

Depuis ce 16 septembre 2022, un vaste mouvement de contestation populaire s'étend en Iran. Le vent de révolte qui souffle sur le pays est réprimé dans le sang par les forces armées. L'ONG Iran Human Rights, fait état de plus de 200 morts dont plus de 20 enfants, de plus de 12000 arrestations et emprisonnements et des centaines d'autres victimes de fausses accusations. L'accès à internet et aux réseaux sociaux est rendu quasiment impossible pour empêcher les communications et camoufler les exactions commises. Dans des dizaines de villes dont Téhéran, les manifestations continuent de se dérouler sous le mot d'ordre « Femme, vie, liberté ! ».

Des gestes symboliques accompagnent la protestation : des femmes se filment sur les réseaux sociaux en train de se couper les cheveux, d'autres vont jusqu'à brûler leur voile dans les rues. Leur message consiste à réclamer les

mêmes droits que les hommes, alors qu'elles souffrent des lois sexistes et misogynes : l'obligation du port du hijab, d'avoir l'accord du mari pour pouvoir voyager, la garde des enfants qui revient au père en cas de divorce, etc. C'est pour toutes ces raisons qu'elles crient leur colère au risque de leur vie.

« Femme, vie, liberté ! » est le cri de ralliement des femmes en première ligne dans la rue, ainsi que de toute la société civile iranienne, qui se mettent en mouvement pour exiger la justice et conquérir la liberté, au péril de leur vie.

Ce que vivent aujourd'hui ces femmes et ces hommes qui avec force s'élèvent contre la domination et les injustices, parce que c'est aussi ce que vivent ou ont vécu de nombreux peuples qui subissent dictatures, exploitations, asservissement au nom d'idéologies ou de religions, heurte celles et ceux qui aspirent aux droits démocratiques de liberté et d'égalité. Ce soulèvement est le combat de la vie contre un régime mortifère qui cherche à réduire à néant les droits humains, l'émancipation des femmes et toute possibilité de vie de la jeunesse. L'élan mondial suscité par la mort de Mahsa Amini doit être suivi de mesures concrètes de la part de la communauté internationale pour envoyer un message fort aux autorités iraniennes : les responsables de crimes relevant du droit international ne peuvent rester impunis.

C'est pourquoi le Conseil municipal de Vitry-sur-Seine :

- apporte son soutien aux femmes et aux hommes de tous âges et de toutes conditions qui manifestent en Iran et à toutes celles et ceux qui les soutiennent partout dans le monde, dans leur combat universel pour les droits humains, au nom de la liberté et de l'égalité ; notamment le droit des femmes à disposer de leur corps et de se vêtir comme elles le souhaitent sans interdit ou obligation d'aucune sorte.
- condamne avec fermeté la répression engagée par le régime des mollahs à l'encontre des manifestantes et manifestants : arrestations, emprisonnement, coups et tirs à balles réelles... ;
- demande au Président de la République et à l'Union Européenne d'affirmer la réprobation de la France et de l'Europe face à ce qui se passe sous nos yeux et d'appuyer la proposition d'ouverture d'une enquête internationale indépendante et impartiale sous l'égide de l'ONU afin de connaître les raisons et circonstances de la mort de Mahsa Amini et de Nika Shakarami et des autres victimes de cette répression.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées par :*

## **19 - Soutien aux élu.e.s, agent.e.s et habitant.e.s de la ville de Stains suite aux attaques racistes et antirépublicaines du groupuscule d'extrême droite « Action française »**

### **Voëu retiré de l'ordre du jour**

Le samedi 8 octobre 2022, une quinzaine d'individus cagoulés a envahi les jardins de l'hôtel de ville de Stains équipée de mégaphones, de fumigènes et de pétards. Ces individus ont alors proféré pendant une quinzaine de minutes des propos à caractère raciste et violent. L'un d'entre eux a finalement tenté de mettre le feu à une poubelle à l'aide d'un fumigène allumé.

Ces actions sont clairement revendiquées et imputables au groupuscule d'extrême-droite « Action française ». Le conseil municipal apporte tout son soutien aux élu.e.s, aux agent.e.s, et aux habitant.e.s face à ces agressions à caractère raciste et antirépublicain.

Ces événements sont notamment le résultat d'une campagne calomnieuse et raciste d'une partie des médias et des réseaux sociaux sur les habitant.e.s et les élu.e.s de la ville de Stains. Nous devons réagir pour que cesse l'impunité et le laisser-faire face à l'extrême-droite.

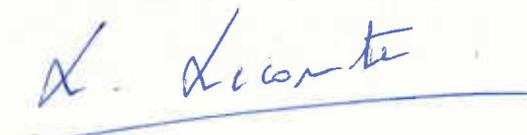
Ainsi, le conseil municipal de Vitry-sur-Seine condamne fermement les propos racistes du chroniqueur de la chaîne CNews Garen Shnorhokian, qui a déclaré le 23 septembre dernier : « J'ai la photo du conseil municipal il n'y a pas un seul français de souche, le grand remplacement ! » « Un français de souche, c'est quelqu'un dont le nom de famille est plus souvent sur les monuments aux morts que dans les fichiers de la CAF. » La ville soutient le recours de la ville de Stains contre ses propos nauséabonds et racistes.

Le conseil Municipal de Vitry-sur-Seine condamne fermement les actes d'«Action Française » et alerte sur la nécessité d'agir face à ces agissements et à leurs propagateurs qui s'attaquent ainsi directement et frontalement aux institutions républicaines.

Par ailleurs, considérant la constance de l'action fasciste de l'organisation « Action française » depuis sa création, se matérialisant par des attaques racistes et antirépublicaines, le Conseil municipal demande au Ministre de l'Intérieur la dissolution de cette organisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le jeudi 10 novembre à 00h20.

**Le secrétaire  
M. LECOMTE**



**Le président  
M. BELL-LLOCH**

